

Demande de financement (souricière)

Marko Aguirre

mer. 2016-10-26 03:13

À : agecvm@hotmail.com <agecvm@hotmail.com>;

1 pièce(s) jointe(s) (36 Ko)

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION.doc;

Bonjour,

Je m'appelle Mark Anthony Aguirre Oliva et je vous contact à propos d'une demande de financement pour notre contestation.

Nous sommes présentement un groupe de **10 personnes** à se faire représenter par **Denis Barrette** pour contester un constat d'infraction (P6) reçu durant la **manifestation du 27 mars 2016** (souricière devant le La Baie 585 sainte-Catherine). Par contre, d'autres qui conteste mais n'ont pas encore payé l'amende semble vouloir se joindre à nous dépendent de si oui ou non nous arrivons à financer nos frais d'avocat. Nous sommes aussi en communication avec l'ASSÉ pour savoir si le fond des arrêté-e-s peut nous financer. Nous envisageons aussi de demander à d'autres cégeps (ex: Cégep Laurent) de nous aider aussi. Pour le moment, nous n'avons pas encore reçu la proposition de facture de notre avocat Denis Barrette, mais dès que je l'aurai, je peux vous la faire parvenir sans problèmes.

Je crois que Bassima Corban-Turcot avait commencé les démarches la session passée pour la même situation, mais, au final, aucun financement n'avait été reçu (par cause de mauvaise gestion de notre côté). Je vous indique ça au cas où vous en garderiez un dossier. De plus, je crois qu'il était question d'un 500\$ pour le financement (indication à titre de référence seulement).

Si vous avez des questions, des documents qu'il vous faut ou quoi-que-ce-soit, n'hésitez pas à me contacter à **cette adresse email** ou au **(514) 996-7061**

Merci pour tout,
Mark Anthony Aguirre Oliva

P.S. Je vous ai laissé le document word que nous avons envoyer au comité légal de l'ASSÉ à titre de référence. Il pourrait peut-être s'avérer utile.

ÉVALUATION

À: Madame Bernadette Canuel

Date : 2016-10-27

Dossier : Accusation en vertu de l'article 6 de P6 (manifestation du 2015-03-27)

Cour municipale de Montréal : Guillaume Lanctôt et al, 304-488-884 et al

N/D : 16-DB-25346

Cette évaluation est basé sur trois jours de procès,
le dépôt d'une requête en inconstitutionnalité de l'article 2.1 du règlement P-6
et la présence de deux avocats de la défense au tarif horaire de 82 \$ / H.
Finalement, veuillez noter que ce tarif de 125 \$ /H est exceptionnel, le tarif usuel est de 161 \$/h.

Date :	description	montants
	<u>HONORAIRES</u>	
2016-XX-XX :	Rédaction et dépôt d'une requête en inconst. (5H/jour, 125 \$/H x deux procureurs) = 10 H	1 250,00 \$
2017-XX-XX :	Procès-un jour (5H/jour, 125 \$/H, x deux procureurs) = 10 H	1 250,00 \$
2017-XX-XX :	Procès-un jour (5H/jour, 125 \$/H, x deux procureurs) = 10 H	1 250,00 \$
2017-XX-XX :	Procès-un jour (5H/jour, 125 \$/H, deux procureurs) = 10 H	1 250,00 \$
2017-XX-XX :	Préparation, 6H par jour de procès : (pour deux avocats) 6H x 3 jrs = 18 H x 125 \$	2 250,00 \$
		- \$
	TOTAL HONORAIRES :	7 250,00 \$

	<u>DÉBOURSÉS</u>	
2017-XX-XX :	Production et copies de requêtes et jurisprudence	800,00 \$

TOTAL DEBOURSES :	800,00 \$
TOTAL DEBOURSES ET HONORAIRES AVANT TAXES :	8 050,00 \$
TOTAL DÉBOURSÉS ET HONORAIRES TAXABLES :	8 050,00 \$
TPS No 113103014 :	402,50 \$
Sous total :	8 452,50 \$
TVQ No 1007493149 :	802,99 \$
TOTAL DÉBOURSÉS ET HONORAIRES TAXABLES :	9 255,49 \$
TOTAL DÉBOURSES NON-TAXABLES :	- \$
GRAND TOTAL :	9 255,49 \$

PAIEMENTS

paiement	- \$
paiement	- \$
paiement	- \$
paiement	- \$
	- \$
	- \$
TOTAL PAIEMENTS :	- \$
SOLDE (sommes dues) :	9 255,49 \$



Denis Barrette, avocat